



**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE,  
LES DECHETERIES EXPLOITEES PAR LE SMIPE SERONT  
ACCESSIBLES UNIQUEMENT AUX VEHICULES EQUIPES DE LA VIGNETTE.**

Afin de limiter les apports aux seuls usagers domiciliés sur le territoire du Syndicat, une campagne de distribution de vignettes (*à coller sur le pare-brise de votre véhicule*) a lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**A partir du 1<sup>er</sup> octobre, l'accès en déchèteries sera refusé aux usagers qui ne seront pas en possession de la vignette démontrant leur appartenance au territoire.**



Aussi, nous vous invitons, dès à présent, à vous procurer cette vignette, selon les modalités suivantes :

- *Remettre au gardien la photocopie d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule utilisé*  
**ou**
- *Envoyer ces justificatifs à l'adresse suivante : [smipe.vta@wanadoo.fr](mailto:smipe.vta@wanadoo.fr)*  
**ou**
- *Vous présenter au sein de nos bureaux (site de la déchèterie)  
1, Impasse Clé des Champs - ZI La Petite Prairie à Bourgueil 37140 (tél. 02.47.97.89.75)*

A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée par voie postale.